

Participation et Intéressements

Retraits - Placements - Abondements

AIDE

Le Groupe Covéa a atteint un résultat net de 415 millions € pour l'année 2020
contre 858 millions € pour 2019, soit une baisse de 52%.

L'accord d'Intéressement, signé par l'UNSa, prévoit le versement d'une prime d'Intéressement dès le 1er € de résultat.

L'accord de Participation, également signé par l'UNSa, prévoit le déclenchement d'une prime de Participation dès l'atteinte de 300 millions € de résultat.

Du 23 avril au 14 mai 2021,

nous devons choisir de **retirer et/ou placer**
nos primes d'Intéressements
et de Participation.

3 choix possibles

Choix	Abondé	Non abondé	Imposable	Non imposable
Retrait versé fin mai		✓	✓	
Placement sur CET/CETR	✓		✓	
Placement sur PEE/PERCOL (ancien PERCO)	✓			✓

PEE / PEG

PERCOL (ancien PERCO)

Tranches versements	Abondements en % versement	Tranches versements	Abondements en % versement
0 à 600 €	100 % (600 €)	0 à 800 €	100 % (800 €)
601 à 1 200 €	30 % (180 €)	801 à 1 300 €	40 % (200 €)
Supérieur à 1 200 €	20 % (220 €)	/	
	Plafond 1 000 €		Plafond 1 000 €
2 300 € pour abondement maxi	1 000 €	1 300 € pour abondement maxi	1 000 €



CAS DE DEBLOCAGES ANTICIPES	PEE / PEG	PERCOL (PERCO)	CAS UTILISABLES
Mariage ou conclusion d'un PACS	✓		Dans les 6 mois de l'évènement
Naissance ou arrivée au foyer d'un enfant en vue de son adoption (si déjà 2 enfants)	✓		Dans les 6 mois de l'évènement
Divorce, dissolution du PACS (si enfant à charge)	✓		Dans les 6 mois de l'évènement
Création ou reprise d'une entreprise par le bénéficiaire, conjoint ou PACS ou enfant	✓		Dans les 6 mois de l'évènement
Cessation de votre contrat de travail	✓		A tout moment
Agrandissement de la résidence principale (avec permis de construire ou déclaration de travaux et création de surface habitable)	✓		Dans les 6 mois de l'évènement
Acquisition de la résidence principale	✓	✓	Dans les 6 mois de l'évènement
Situation de surendettement du salarié	✓	✓	A tout moment
Invalidité bénéficiaire, conjoint ou PACS ou enfant	✓	✓	A tout moment
Décès bénéficiaire, conjoint ou PACS	✓	✓	Dans les 6 mois de l'évènement
Autres cas prévus par une réglementation ultérieure	✓	✓	
Remise en état de la résidence principale suite à catastrophe naturelle		✓	A tout moment
Expiration des droits à l'assurance chômage		✓	A tout moment
NOUVEAU Violences conjugales	✓	✓	A tout moment

Pour tout renseignement :

Contacte-nous :  contact@unsacovea.com

Deviens membre de notre page 

Consulte notre site : <https://unsacovea.com/>